



# REVUE TIERS MONDE

Revue Tiers Monde, n° 205, janvier-mars 2011

Revue trimestrielle publiée par  
L'Institut d'Étude du Développement Économique et Social  
Université de Paris I Panthéon-Sorbonne

## JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE NOUVEL ORDONNANCEMENT MORAL DU MONDE OU MARCHANDAGE DIPLOMATIQUE ?

Sous la direction de Sylvie Capitant

<b>Jean-Marc SOREL</b>	Les tribunaux pénaux internationaux - <i>Ombre et lumière d'une récente grande ambition</i>
<b>Julie SAADA</b>	La justice pénale internationale, entre idéaux et justification
<b>André GUICHAOUA</b>	L'instrumentalisation politique de la justice internationale en Afrique centrale
<b>Stephen BROWN</b>	Justice pénale internationale et violences électorales - <i>Les enjeux de la CPI au Kenya</i>
<b>ENTRETIEN</b>	
<b>François ROUX</b>	La nécessaire invention d'un nouvel exercice du droit
<b>VARIA</b>	
<b>Christophe COURTIN</b>	Les programmes de l'Union européenne vers les sociétés civiles africaines - <i>Idéologie de la transparence et hyperprocéduralité</i>
<b>Isaline BERGAMASCHI</b>	« Appropriation » et « lutte contre la pauvreté » au Mali - <i>Interprétations, pratiques et discours concurrents</i>
<b>Soumaila DOUMBIA</b>	Surliquidité bancaire et « sous-financement de l'économie » - <i>Une analyse du paradoxe de l'UEMOA</i>
<b>Mylène GAULARD</b>	Les causes de la désindustrialisation brésilienne
<b>Sonia ROCHA</b>	Transferts de revenus et pauvreté au Brésil

Rédaction et administration : Institut d'Étude du Développement Économique et Social  
45 bis, av. de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne Cedex

Tél : 01 43 94 72 26 – fax : 01 43 94 72 44 - [tiermond@univ-paris1.fr](mailto:tiermond@univ-paris1.fr)

Abonnements et ventes : Armand Colin – [www.armand-colin.com](http://www.armand-colin.com) - [infos@armand-colin.fr](mailto:infos@armand-colin.fr)

5 rue Laromiguière, 75240 Paris Cedex 05 - Tel : 0 820 065 095 - fax 01 40 64 89 51

**Armand  
Colin**

Publié avec le concours du Centre national du livre - Prix du numéro : 20 €

Abonnements pour l'année 2010 : Particuliers : France 62 € - Étranger 72 € - Institutions : France 115 € - Étranger 125 €

# JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE NOUVEL ORDONNANCEMENT MORAL DU MONDE OU MARCHANDAGE DIPLOMATIQUE ?

Sous la direction de Sylvie Capitant

**Jean-Marc SOREL : Les tribunaux pénaux internationaux - *Ombre et lumière d'une récente grande ambition***

Les juridictions pénales internationales sont certainement les plus remarquées dans la résurgence de juridictions dans l'espace international car elles sont apparues à la suite de graves crises humanitaires (ex Yougoslavie et Rwanda) avant d'aboutir à une juridiction permanente (la Cour pénale internationale) qui coexistent avec d'autres types de juridictions. Cet ensemble hétérogène a longtemps cherché son modèle de justice et cette quête a conduit à des dysfonctionnements. De plus, si la volonté de parvenir à punir les principaux responsables de violations du droit humanitaire existe, elle doit se concilier avec des impératifs politiques internationaux et on ne peut occulter la mission première de la communauté internationale qui est d'empêcher la commission de crimes que ces tribunaux se chargent de juger.

**Mots clés :** Cour pénale internationale, crimes internationaux, justice transitionnelle, procédure, tribunaux pénaux ad hoc, tribunaux pénaux internationalisés.

**Julie SAADA : La justice pénale internationale, entre idéaux et justification**

Cette contribution retrace les idéaux de la justice pénale internationale comme étant des idéaux politiques libéraux issus de la philosophie de la paix par le droit et de l'utilitarisme. Elle montre comment leur mise en oeuvre les confronte, d'une part, à la politique comprise comme rapport de puissances, d'autre part, à la réactivation d'une critique de l'universalisme humaniste. Sont enfin examinées les justifications des commissions de vérité, aujourd'hui présentées tantôt comme des palliatifs à l'absence de justice pénale, tantôt comme des dispositifs complémentaires de celle-ci. La promotion sans précédent de ces commissions est peut-être, bien plus que l'intrication du droit et de la politique, ce qui fait obstacle à la justice pénale internationale.

**Mots clés :** Justice pénale internationale, droit international, démocratie, libéralisme, guerre, paix.

**André GUICHAOUA : L'instrumentalisation politique de la justice internationale en Afrique centrale**

Malgré l'intensité des initiatives judiciaires portant sur l'Afrique centrale, la fièvre dénonciatrice des camps en conflit depuis le début des années 1990 n'est toujours pas apaisée. L'installation de rébellions au pouvoir a instauré des ordres autoritaires et transformé l'Est du Congo en terrain d'affrontement pour le pillage de ses ressources minérales. L'étude des processus judiciaires suscités par les crimes de masse commis au Rwanda et dans les pays limitrophes entre 1994 et 2003 et, tout particulièrement, l'analyse rétrospective du travail du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) souligne le très important travail de vérité et de justice réalisé pour juger les auteurs du génocide de 1994. Mais le bilan met aussi en évidence les apories et renoncements de la justice pénale internationale qui, pour des raisons politiques et diplomatiques, n'a pas osé poursuivre les crimes du camp vainqueur, le Front patriotique rwandais (FPR), l'ex-rébellion actuellement au pouvoir à Kigali. Ce privilège d'impunité, en passe d'être étendu aux crimes de guerre, crimes contre l'humanité, voire de génocide, commis en RDC entre 1996 et 2003, affaiblit la crédibilité de la mission « éthique » de la communauté internationale et sa contribution au retour à une paix durable dans une région particulièrement instable.

**Mots clés :** Justice pénale internationale, TPIR, politiques des poursuites, Mapping report, Rwanda, Afrique des Grands lacs.

**Stephen BROWN : Justice pénale internationale et violences électorales - *Les enjeux de la CPI au Kenya***

La Cour pénale internationale (CPI) a autorisé, en 2010, l'ouverture d'une enquête officielle sur les violences qui ont ravagé le Kenya à la suite des élections présidentielles de 2007. C'est la première fois dans le pays que les principaux responsables de violences électorales qui sévissent depuis 1990 sont poursuivis de manière crédible par une instance judiciaire. La CPI apparaît pour le Kenya comme le seul espoir de rompre avec la complète impunité qui caractérise le pays, ce qui constituerait une contribution sans précédent. Néanmoins, au-delà de la condamnation d'un nombre restreint d'individus, un grand nombre d'attentes se révèlent irréalistes.

**Mots clés :** Justice pénale internationale, Cour pénale internationale, Kenya, violence électorale, impunité, imputabilité.

## ENTRETIEN

**Entretien avec François ROUX : La nécessaire invention d'un nouvel exercice du droit**

**Présentation**

François Roux est avocat au Barreau de Montpellier (France) depuis 37 ans. Il est intervenu dans de nombreuses affaires pénales nationales et internationales. Depuis la fin des années 1970, il défend les indépendantistes polynésiens et Kanaks (Nouvelle-Calédonie) dans les Territoires français du Pacifique, charge qui l'a conduit à participer aux Accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998). Il a été le conseil de la rébellion touarègue lors des Accords de paix avec le gouvernement du Niger (1994-1995). Il a mené plusieurs procédures devant la Cour européenne des droits de l'Homme à Strasbourg et devant le Comité des droits de l'Homme des Nations unies à Genève. Il a été membre de l'équipe de défense américaine commise d'office à la défense de Zacarias Moussaoui suite aux attentats du 11 septembre, plus particulièrement en charge du dossier contre la peine de mort. Depuis plusieurs années, il défend en France le syndicaliste paysan altermondialiste José Bové et le mouvement des « faucheurs volontaires d'OGM ». Il intervient devant les Juridictions pénales internationales depuis 1999. Il a défendu devant le TPIR (Tribunal pénal international pour le Rwanda) quatre accusés. Deux d'entre eux ont avancé un plaidoyer de culpabilité et l'un d'entre eux a obtenu le premier acquittement de l'histoire du TPIR. Il a participé aux travaux préparatoires de la CPI. Devant les Chambres extraordinaires auprès des Tribunaux cambodgiens, il a été l'avocat international de Douch. Le 9 mars 2009, il a été nommé par le Secrétaire général des Nations unies Chef du Bureau de la défense auprès du Tribunal spécial pour le Liban (TSL). Il a publié *En état de légitime révolte* (2002, Indigène éditions).

## VARIA

**Christophe COURTIN : Les programmes de l'Union européenne vers les sociétés civiles africaines - *Idéologie de la transparence et hyperprocéduralité***

Les accords de Cotonou mettent en avant les acteurs de la société civile dans les programmes de développement menés sur les Fonds européens de développement. Outre le fait que le concept de société civile est équivoque, les modalités d'élaboration et de gestion des programmes qui visent à renforcer les acteurs de la société civile, faute d'une réflexion approfondie sur la nature politique des processus sociaux en oeuvre dans les pays concernés, ne peuvent atteindre les objectifs qui visent à considérer les acteurs de la société civile comme des acteurs de plein droit et autonomes.

**Mots clés :** Développement, politique publique, fonds européen de développement, société civile, acteurs non étatiques, gestion.

**Isaline BERGAMASCHI : « Appropriation » et « lutte contre la pauvreté » au Mali - *Interprétations, pratiques et discours concurrents***

Cet article examine les trajectoires et usages des principes et instruments promus par la Banque mondiale au Mali. Adoptant une approche pluridisciplinaire, l'article montre que la circulation des injonctions internationales donne lieu à des interprétations diverses, à des pratiques concurrentes et à des discours renouvelés, et que leurs effets sont loin d'être conformes à leurs objectifs initiaux.

**Mots clés :** Appropriation, lutte contre la pauvreté, aide internationale, Mali.

**Soumaila DOUMBIA : Surliquidité bancaire et « sous-financement de l'économie » - *Une analyse du paradoxe de l'UEMOA***

Cet article met l'accent sur la surliquidité des banques de l'UEMOA dans un contexte de « sous-financement de l'économie ». Dans cette zone, les banques ont tendance à surestimer le risque associé au financement d'une grande partie des entreprises, ce qui se traduit par l'insuffisance des prêts vis-à-vis des dépôts et, donc, par l'augmentation de leur liquidité au-delà du seuil requis. La surliquidité des banques a d'abord donné lieu à des dépôts oisifs auprès de la Banque centrale avant d'être recyclée en partie pour financer la dette souveraine. Ce phénomène a contribué à réduire l'importance des réserves excédentaires sans les absorber intégralement. Au final, l'excédent de liquidité des banques n'est pas totalement résorbé et la problématique de financement de l'économie a simplement changé de nature.

**Mots clés :** Liquidité, financement, système bancaire.

**Myène GAULARD : Les causes de la désindustrialisation brésilienne**

Au Brésil, le ralentissement du processus d'accumulation et la désindustrialisation sont souvent mis sur le compte de la financiarisation de l'économie. Ainsi, des taux d'intérêt maintenus très élevés, notamment dans le but de financer la dette publique, incitent davantage à se procurer des bons du trésor qu'à investir dans la sphère productive. Néanmoins, l'évolution du taux de profit dans l'appareil productif explique également le rapport des entrepreneurs à l'investissement. En effet, la fin du « Miracle économique » et la crise de la décennie 1980 peuvent être analysées comme des conséquences d'une baisse du taux de profit dans l'industrie.

**Mots clés :** Brésil, désindustrialisation, finance, crise, profit.

**Sonia ROCHA : Transferts de revenus et pauvreté au Brésil**

Cet article présente une analyse de l'impact des transferts publics sur la pauvreté et les inégalités de revenus au Brésil. Tout d'abord, il décrit les différents types de transferts au sein de la sécurité sociale et de l'assistance sociale. Ensuite, en se basant sur des simulations à partir des données de l'enquête nationale auprès des ménages (PNAD, 2007), il estime les impacts des huit combinaisons de transferts sur les indicateurs de pauvreté et d'inégalité de revenu. La conclusion rend compte des contradictions et des imperfections des deux systèmes qui ont besoin d'être réformés pour mieux atteindre leurs buts.

**Mots clés :** Transferts de revenu, sécurité sociale, pauvreté, inégalité, politique sociale.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.